Orthophonistes : une note pratique sur les évolutions de la NGAP

Un avenant n° 16 à la convention nationale des orthophonistes a été signé en juillet 2017 par la FNO et l'Uncam (Union nationale des caisses d'assurance maladie). Cet avenant comporte plusieurs revalorisations tarifaires qui sont entrées en vigueur au 1er avril dernier, impactant la Nomenclature générale des actes professionnels (NGAP). Ces évolutions tarifaires concernent à la fois la valorisation des bilans (valorisation des coefficients, actualisation des libellés et création d'un nouveau libellé de bilan), l'actualisation et le regroupement de certains libellés et la création de l'AMO 13.5 (fonctions oro-myofaciales et oralité), la création d'un forfait handicap et d'un forfait post-hospitalisation, la valorisation de la prise en charge des enfants de moins de 3 ans et des enfants de 3 à 6 ans.

Pour aider les praticiens à utiliser la nouvelle nomenclature, la FNO a fait paraître sur son site une note pratique reprenant chaque nouvelle situation. Elle propose également des affiches téléchargeables gratuitement présentant les nouveaux tarifs applicables.

Pour consulter la note : www.fno.fr

© 2017 Les Echos Publishing